



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 26 février 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	55

Date de convocation

19 février 2026

**Environnement – Achats /
Commande Publique –
Marché n°2026-2-F –
campagnes pédagogiques
sur le thème de
l'environnement à
destination du public scolaire
et ALSH – 5 lots**

**N° de la délibération
2026-118**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six février à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle
Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric
SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE,
M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme
Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme
Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX,
Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles
FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie
FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Pierre GUICHARD, Emmanuel
GUIRON, Mme Elisabeth JUNIQUE, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE,
Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE,
Sandrine PEREIRA, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Alain
SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul
VALLES, Roger VOSSIER.

Excusés : Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à M. Emmanuel GUIRON), Mme Muriel
FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa
suppléante Mme Christine FOUR), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno
SENECLAUZE), Jean-Louis WIART (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Marie-Claude
LAMBERT (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme
Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA
RUSSA), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), Jean-
Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Jacques POCHON (pouvoir à Mme
Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier
AUBERT, M. Guy CHOMEL, M. Serge DEBRIE, M. Patrick FOURCHEGU, Michel GAY, Mme
Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Laurent MAILLARD, Mme Christelle
MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN,
Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant
les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu les articles R2123-1, R2131-12, L2422-1 et L2422-2 du Code de la commande publique ;

Considérant la nécessité de conclure un nouveau marché concernant la réalisation d'animations sur le thème de
l'environnement pour les élèves d'écoles maternelles et élémentaires publiques et privées des communes du territoire
durant l'année scolaire.

Considérant que ce marché doit également permettre aux enfants accueillis dans les ALSH du territoire de
bénéficier d'une sensibilisation sur les mêmes thématiques que les écoles.

Il est donc proposé de lancer une consultation pour le renouvellement du marché des campagnes pédagogiques sur le
thème de l'environnement à destination du public scolaire et ALSH avec les caractéristiques substantielles suivantes :

- marché de service alloti de la manière suivante :

- Lot 1 : thématique des rivières
- Lot 2 : thématique agriculture – alimentation
- Lot 3 : thématique des espaces naturels
- Lot 4 : thématique du climat
- Lot 5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

- Au regard de la nature des prestations, il est proposé de conclure un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire en application des articles R.2162-1 à R.2162-6 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande publique avec les quantités suivantes :

- **Pour les classes (écoles) :**

Lot	Mini annuel	Maxi annuel
Lot 1 : thématique des rivières	40 classes	90 classes
Lot 2 : thématique agriculture – alimentation	10 classes	30 classes
Lot 3 : thématique des espaces naturels	10 classes	30 classes
Lot 4 : thématique du climat	10 classes	30 classes

- **Pour le lot n°5 : animations multi-thématiques au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :**

Mini annuel	Maxi annuel
0 session	10 sessions

Au regard de l'estimation des besoins d'un montant de 283 900 € TTC sur la durée totale de l'accord-cadre, il convient de lancer la consultation selon une procédure formalisée conformément aux articles R2124-1, R2124-2 du code de la commande publique ;

- L'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire est conclu pour une période d'un 1 an à compter de la notification du 1er bon de commande 2026-2027 ou 1ère période. Chaque lot de l'accord-cadre est reconductible tacitement 2 fois 1 an.
- Avec la pondération des critères de jugement des offres suivante :

Critères	Pondération
1- Valeur technique	60 points
2-Prix des prestations	40 points

Considérant l'avis favorable du bureau du 12 février 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- **APPROUVE** le lancement de la procédure formalisée en vue de l'attribution du marché avec un minimum et un maximum en quantités concernant les campagnes pédagogiques sur le thème de l'environnement à destination du public scolaire en 5 lots,

- **AUTORISE** Monsieur le Président, dans le cas où la procédure formalisée est déclarée infructueuse, à poursuivre par voie de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables ou par la voie d'une nouvelle procédure formalisée aux conditions prévues dans le Code de la Commande Publique, selon la décision de l'acheteur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le futur accord-cadre ainsi que les avenants nécessaires à son exécution et tous les actes y afférents,
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget pour l'exercice 2026 et sont à inscrire au budget pour les exercices 2026 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 26 février 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSET

Date de signature : 02/03/2026

Qualité : Le président ArcheAgglo

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 007-200073096-20260226-DELIB_2026_118-DE

